REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 1/2/0 DU 34 AOUT 2008 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DU PROJET MULTISECTORIEL D'INFRASTRUCTURES EAU ET ELECTRICITE SIGNE ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT, A BUJUMBURA, LE 25 JUIN 2008, DON N° H 370-BI.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord de Financement du Projet Multisectoriel d'Infrastructures Eau et Electricité signé entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement, à Bujumbura, le 25 juin 2008, Don n° H 370-BI;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE:

Article 1 : La République du Burundi ratifie l'Accord de Financement du Projet Multisectoriel d'Infrastructures Eau et Electricité signé entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement, à Bujumbura, le 25 juin 2008, Don n° H 370-BI.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 3/1 août 2008,

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

REPUBLIQUE.

LE MINISTRE

DES SCEAUX

REPUBLIQUE DU BURUNDI



INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DU PROJET MULTISECTORIEL D'INFRASTRUCTURES EAU ET ELECTRICITE SIGNE ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT, A BUJUMBURA, LE 25 JUIN 2008, DON N° H 370-BI.

Nous, Pierre NKURUNZIZA,

Président de la République du Burundi,

Ayant vu et examiné l'Accord de Financement du Projet Multisectoriel d'Infrastructures Eau et Electricité signé entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement, à Bujumbura, le 25 juin 2008, Don n°H 370-BI;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses obligations qui y sont contenues et conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 3/1 août 2008,

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE.

LE MINISTRE DE LA JUSTICI ET GARDE DES SCEAUX,